



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement  
(CE) No. 1907/2006

## APEX U RINSE 2

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : APEX U RINSE 2

Code du produit : 116432E

Utilisation de la substance/du mélange : additif de rinçage

Type de substance : Mélange

**Usage réservé aux utilisateurs professionnels.**

Information pour la dilution du produit : 0.0018 % - 0.0176 %

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Produit de lavage de la vaisselle. Procédé automatique

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECOLAB Snc  
CS 70107 – 23, avenue Aristide Briand  
94110, ARCUEIL France Cedex  
01 49 69 65 00  
cs.Support-Admin@ecolab.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 03 26 68 55 11

Numéro téléphonique du centre anti-poison : 03 83 22 50 50 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Date de Compilation/Révision : 19.10.2015  
Version : 1.1

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

**produit pur**

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

H317

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**APEX U RINSE 2****produit à la dilution d'emploi conseillée**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)****produit pur**

Xi; IRRITANT

R36

R43

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)****produit pur**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6)

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**2.3 Autres dangers****produit pur**

Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera le gaz de chlore.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2 Mélanges****produit pur****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No	Concentration [%]
--------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------------	----------------------

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**APEX U RINSE 2**

	No REACH		1272/2008)	
Xylène sulfonate de sodium	1300-72-7 215-090-9 01-2119513350-56	Xi; R36	Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 50 - <= 100
Acide citrique	77-92-9 201-069-1	Xi; R36	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1; H290 Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 5 - < 10
Alcool gras éthoxylé d'>5 EO	69227-22-1	Xn; R20-R38- R41	Toxicité aiguë Catégorie 4; H332 Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318	>= 5 - < 10
Alcool ethoxylé	111905-53-4	Xi; R36/38	Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 3 - < 5
Méthylloxirane polymérisé avec l'oxirane	9003-11-6	Xn; R20	Toxicité aiguë Catégorie 4; H332	>= 1 - < 2.5
Phosphonates	3794-83-0 223-267-7 01-2119510382-52	Xn-Xi; R22- R36	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 1 - < 2.5
Alcool ethoxylé	68002-97-1 500-182-6	Xn-N; R22- R38-R41-R50	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400	>= 1 - < 2.5
Mélange de 5-chloro- 2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6)	55965-84-9 05-2117814284-47	C-N-T; R23/24/25- R34-R43- R50/53	Toxicité aiguë Catégorie 3; H301 Toxicité aiguë Catégorie 3; H331 Toxicité aiguë Catégorie 3; H311 Corrosion cutanée Catégorie 1B; H314 Sensibilisation cutanée Catégorie 1; H317 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1; H410	>= 0.0015 - < 0.06

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

 Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
 Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**APEX U RINSE 2****SECTION 4. PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours****produit pur**

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Utilisez un savon doux, si disponible. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****produit pur****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**APEX U RINSE 2**

Moyens d'extinction : Aucun(e) à notre connaissance.  
inappropriés

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ininflammable et incombustible.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre  
Oxydes de phosphore

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****produit pur**

Conseil pour les non-secouristes : S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Conseil pour les non-secouristes : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement****produit pur**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****produit pur**

Méthodes de nettoyage : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**APEX U RINSE 2****produit à la dilution d'emploi conseillée**

Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****produit pur**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera le gaz de chlore.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Conseils pour une manipulation sans danger : Se laver les mains après manipulation. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités****produit pur**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Température de stockage : 0 °C à 40 °C

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**APEX U RINSE 2****7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****produit pur**

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de lavage de la vaisselle. Procédé automatique

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle****produit pur**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**8.2 Contrôles de l'exposition****produit pur****Mesures techniques appropriées**

Mesures d'ordre technique : Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

**Mesures de protection individuelle**

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

Protection des yeux/du visage (EN 166) : Etant donné la forme du produit et son emballage, aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des mains (EN 374) : Etant donné la forme du produit et son emballage, aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Etant donné la forme du produit et son emballage, aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

**produit à la dilution d'emploi conseillée****Mesures techniques appropriées**

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les travailleurs.

**Mesures de protection individuelle**

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**APEX U RINSE 2**

Protection des yeux/du visage (EN 166)	: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection des mains (EN 374)	: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection de la peau et du corps (EN 14605)	: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection respiratoire (EN 143, 14387)	: Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

	<b>produit pur</b>	<b>produit à la dilution d'emploi conseillée</b>
Aspect	: solide	liquide
Couleur	: vert foncé	Incolore
Odeur	: inodore	inodore
pH	: 2.5 - 4.0, 1 %	6.5 - 8.5
Point d'éclair	: Non applicable, N'entretient pas la combustion.	
Seuil olfactif	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Point de fusion/point de congélation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: > 100 °C	
Taux d'évaporation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Pression de vapeur	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Densité de vapeur relative	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Densité relative	: 1.0 - 1.2	
Hydrosolubilité	: soluble	
Solubilité dans d'autres solvants	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	
Température d'auto-	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges	



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**APEX U RINSE 2**

inflammabilité

Décomposition thermique : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Viscosité, cinématique : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Propriétés explosives : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

**9.2 Autres informations**

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**produit pur**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera le gaz de chlore.

**10.4 Conditions à éviter**

Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**

Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de soufre

Oxydes de phosphore

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**produit pur**

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec les yeux, Contact avec la peau

**Toxicité**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : 4 h Estimation de la toxicité aiguë : > 5 mg/l

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**APEX U RINSE 2**

- Toxicité aiguë par voie cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
- Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**Composants**

- Toxicité aiguë par voie orale : Xylène sulfonate de sodium  
DL50 Rat: > 7,000 mg/kg
- Acide citrique  
DL50 Rat: 11,700 mg/kg
- Alcool gras éthoxylé d'>5 EO  
DL50 Rat: > 2,000 mg/kg
- Alcool ethoxylé  
DL50 Rat: > 2,000 mg/kg
- Phosphonates  
DL50 Rat: 940 mg/kg
- Alcool ethoxylé  
DL50 Rat: > 1,000 mg/kg
- Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6)  
DL50 Rat: 457 mg/kg

**Composants**

- Toxicité aiguë par inhalation : Alcool gras éthoxylé d'>5 EO

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**APEX U RINSE 2**

4 h CL50 Rat: 3.5 mg/l

Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane  
4 h DL50 Rat: 1 mg/lAlcool ethoxylé  
4 h CL50 Rat: > 50 mg/lMélange de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6)  
4 h CL50 Rat: 0.33 mg/l**Composants**

Toxicité aiguë par voie cutanée

: Alcool gras éthoxylé d'>5 EO  
DL50 Lapin: > 2,000 mg/kgAlcool ethoxylé  
DL50 Rat: > 2,000 mg/kgPhosponates  
DL50 Lapin: > 1,650 mg/kgMélange de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6)  
DL50 Lapin: 660 mg/kg**Effets potentiels sur la santé****produit pur**

Yeux

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau

: Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Ingestion

: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Inhalation

: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique

: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Yeux

: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Peau

: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion

: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Inhalation

: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Exposition chronique

: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**APEX U RINSE 2****Expérience de l'exposition humaine****produit pur**

Contact avec les yeux	: Rougeur, Douleur, Irritation
Contact avec la peau	: Rougeur, Irritation, Réactions allergiques
Ingestion	: Aucun symptôme connu ou attendu.
Inhalation	: Aucun symptôme connu ou attendu.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Contact avec les yeux	: Aucun symptôme connu ou attendu.
Contact avec la peau	: Aucun symptôme connu ou attendu.
Ingestion	: Aucun symptôme connu ou attendu.
Inhalation	: Aucun symptôme connu ou attendu.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****produit pur****12.1 Écotoxicité**

Effets sur l'environnement : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

**Produit**

Toxicité pour les poissons	: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: Donnée non disponible
Toxicité pour les algues	: Donnée non disponible

**Composants**

Toxicité pour les poissons	: Acide citrique 96 h CL50 Poisson: > 100 mg/l
	: Alcool gras éthoxylé d'>5 EO 96 h CL50 Poisson: 5 mg/l
	: Alcool ethoxylé 96 h CL50 Poisson: 5 mg/l
	: Méthylloxirane polymérisé avec l'oxirane 96 h CL50 Poisson: > 100 mg/l

**Composants**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: Phosphonates 48 h CE50 Daphnia (Daphnie): 167 mg/l
	: Alcool ethoxylé 48 h CE50: > 0.1 mg/l
	: Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**APEX U RINSE 2**

247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6)  
48 h CE50 Daphnia (Daphnie): 0.16 mg/l

**Composants**

Toxicité pour les algues : Xylène sulfonate de sodium  
96 h CE50: 230 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité****Produit**

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

**Composants**

Biodégradabilité : Xylène sulfonate de sodium  
Résultat: Biodégradable

Acide citrique  
Résultat: Facilement biodégradable.

Alcool gras éthoxylé d'>5 EO  
Résultat: Facilement biodégradable.

Alcool ethoxylé  
Résultat: Facilement biodégradable.

Méthylloxirane polymérisé avec l'oxirane  
Résultat: Facilement biodégradable.

Phosphonates  
Résultat: Faiblement biodégradable

Alcool ethoxylé  
Résultat: Facilement biodégradable.

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6)  
Résultat: Facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit**

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**APEX U RINSE 2****12.6 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****produit pur**

Produit : Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Le code européen des déchets : 200129\* - détergents contenant des substances dangereuses

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Produit : Le produit dilué peut-être envoyé vers les égouts.

Emballages contaminés : Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****produit pur**

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

**Transport par route (ADR/ADN/RID)**

14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Marchandise non dangereuse

**Transport aérien (IATA)**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**APEX U RINSE 2**

14.1 Numéro ONU	: Marchandise non dangereuse
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	: Marchandise non dangereuse
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: Marchandise non dangereuse
14.4 Groupe d'emballage	: Marchandise non dangereuse
14.5 Dangers pour l'environnement	: Marchandise non dangereuse
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	: Marchandise non dangereuse

**Transport maritime (IMDG/IMO)**

14.1 Numéro ONU	: Marchandise non dangereuse
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	: Marchandise non dangereuse
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	: Marchandise non dangereuse
14.4 Groupe d'emballage	: Marchandise non dangereuse
14.5 Dangers pour l'environnement	: Marchandise non dangereuse
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	: Marchandise non dangereuse
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	: Marchandise non dangereuse

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Pas prévue pour le transport.

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004	: 30 % et plus: Agents de surface anioniques 5 % ou plus mais moins de 15 %: Agents de surface non ioniques, Polycarboxylates moins de 5 %: Phosphonates Agents conservateurs: Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6)
--	---

**Réglementation nationale****Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.**

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	: 65
Nomenclature des installations classées (Loi 76/663 modifiée)	: non applicable

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**APEX U RINSE 2****15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet pour phrases R**

R20	Nocif en cas d'inhalation.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23/24/25	Également toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation en cas de contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

**Texte complet pour phrase H**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. -



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**APEX U RINSE 2**

Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

**INFORMATIONS RÉVISÉES** : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**ANNEXE : SCENARIOS D'EXPOSITION**

DPD+ Substances

:

Les substances suivantes sont les substances principales qui contribuent au scénario d'exposition du mélange selon les règles DPD+ :

Voie	Substance	No.-CAS	No.-EINECS
Ingestion	Phosphonates Alcool ethoxylé	3794-83-0 68002-97-1	223-267-7 500-182-6
Inhalation	Alcool gras éthoxylé d'>5 EO	69227-22-1	
Dermale	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 247-500-7) et de 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one (EINECS 220-239-6)	55965-84-9	
Yeux	Acide citrique	77-92-9	201-069-1

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**APEX U RINSE 2**

environnement aquatique	Alcool ethoxylé	68002-97-1	500-182-6
----------------------------	-----------------	------------	-----------

Propriétés physiques DPD+ Substances

Substance	Pression de vapeur	Hydrosolubilité	Pow	Masse molaire
Alcool ethoxylé	0.013 hPa	125.3 g/l	489.7	
Acide citrique		1,000 g/l		

Pour calculer si, en tant qu'utilisateur aval, vos conditions opératoires et mesures de gestion des risques sont sûres, merci de calculer votre facteur de risque sur le site web mentionné ci-dessous :

[www.ecetoc.org/tra](http://www.ecetoc.org/tra)

**Titre court du scénario d'exposition** : **Produit de lavage de la vaisselle. Procédé automatique**

Descripteurs d'utilisation

Groupes d'utilisateurs principaux : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)

Secteurs d'utilisation finale : **SU22**: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans)

Catégories de processus : **PROC2**: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
**PROC8b**: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Catégories de produit chimique : **PC35**: Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro-duits à base de solvants)

Catégories de rejet dans l'environnement : **ERC8a**: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts